

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Code général des collectivités territoriales - article L2121-25

Le trois septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Christelle EVAIN, Sophie DESMIER, Roger RICARD, Loïc LACROIX, David HOCDE, Claude JUGE, Norbert LIVENAI, Isabelle LAUNAY, Romain BRETON, Sylvine GAULTIER, Sonia GUIOULLIER.

Étaient absents ou excusés : Philippe PELLUAU, Aude LECLERC-VOUAUX, Armelle JOLYS.

M Claude JUGE est porteur d'un pouvoir de M Philippe PELLUAU.

Mme Dorinne BALOCHE est porteuse d'un pouvoir de Mme Armelle JOLYS.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de Mme Aude LECLERC-VOUAUX.

M. le Maire constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement et œuvre.

M. Thierry CHEVALIER est élu secrétaire de séance.

FINANCES

2024 – 073 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

BATIMENTS

2024 – 074 : REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – AVENANT N° 2 - CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – CABINET BLEU D'ARCHI

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024 – 075 : REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE - AVENANT N° 1 - MISSION SPS – SOCOTEC

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL

2024 – 076 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ENVIRONNEMENT

2024 – 077 : ATTRIBUTION POUR LA MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE « MAYENNE OMBRIERES » DES PARKINGS DU COMPLEXE SPORTIF REGROUPANT LA SALLE OMNISPORTS ET LE STADE DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DE RENAZÉ EN VUE DE LA REALISATION DE TROIS AUVENTS PHOTOVOLTAIQUES

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOIRIE

2024 – 078 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 PAR GRDF

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Affichée et mise en ligne le lundi 9 septembre 2024.

*Le Maire,
Patrick GAULTIER*